

Les subsides

Je voudrais également interroger le ministre au sujet des consultations. Il a déclaré qu'aucun changement ne serait effectué avant que des consultations approfondies et ouvertes n'aient eu lieu. Néanmoins, dans son communiqué il y a deux jours à propos de la nouvelle formule de financement pour les organismes politiques, il a déclaré qu'il consulterait les chefs indiens. Toutefois, le seul processus mentionné dans les journaux était le suivant:

Le ministre a déclaré que des lettres allaient être envoyées pour obtenir des propositions écrites concernant les principes de la nouvelle politique. Ces suggestions supplémentaires s'ajouteraient à celles que Crombie a recueillies lors de ses nombreuses rencontres avec les chefs autochtones de tous les coins du Canada.

Est-ce que le processus de consultation se limite à cette demande de propositions écrites? Quel sera le processus de consultation suivi dans la préparation de la nouvelle politique sur le règlement des revendications territoriales dont le ministre a dit qu'il serait très fier?

M. Crombie: Monsieur le Président, en ce qui concerne la première question, à propos du rapport du groupe de travail et de son mandat, je devrais, très franchement, renvoyer le député au vice-premier ministre (M. Nielsen), car je n'en fais pas partie. Cela prouve, au moins, que notre gouvernement a des idées larges; nous sommes prêts à envisager toute une gamme d'idées et d'options.

En ce qui concerne la question sur le financement, je peux dire que le but des lettres envoyées par mon cabinet, demandant aux organisations indiennes de discuter entre elles des considérations financières, était d'obtenir le point de vue des autochtones. Cette démarche a été entreprise il y a quelques mois. Comme le député le sait, je suis allé de réserve en réserve et d'assemblée en assemblée. Une des choses dont nous avons parlé, c'est le financement des organisations indiennes au niveau des bandes, des tribus, des régions et des provinces. Nous en sommes maintenant à la deuxième phase. Nous pourrions dire: «Merci beaucoup. Il y a trois principes sur lesquels nous sommes tous d'accord». Je pense que le député sera d'accord avec ces trois principes qui figurent dans le communiqué. Les organisations indiennes doivent me répondre à ce sujet.

Après cela, je tiendrai les discussions qui s'imposent. Elles pourront être différentes selon les régions. Par exemple, en Colombie-Britannique il y a déjà le système des résolutions de conseil de bande qui n'existe pas ailleurs. Par conséquent, il n'y aura pas la même réponse partout au pays. Tout dépendra de ce que j'obtiendrai. Si j'avais déjà arrêté la forme de la troisième étape, il serait inutile que j'attende les commentaires sur la deuxième phase. Je peux dire au député que rien ne sera fait tant que cette phase ne sera pas terminée. Il le sait, comme les autres députés et les autochtones.

En ce qui concerne le troisième point, les revendications territoriales, j'ai rencontré les groupes concernés, comme je l'ai signalé au député l'autre jour à la Chambre, si je ne m'abuse; nous avons préparé les attributions et avons discuté du choix des membres du groupe d'étude. Par conséquent, le processus est inclus dans ces attributions. Cela prendra environ six mois. Ce n'est pas complètement terminé, uniquement parce nous n'avons pas fini de choisir les personnes. Dès que j'en aurai, je remettrai une copie aux députés.

M. Moore: Monsieur le Président, quelles sont, d'après le ministre, les obligations légales et morales qu'il a envers les Indiens?

M. Crombie: Monsieur le Président, c'est difficile de répondre à cette question en une minute, mais je peux dire que c'est avant tout envers le premier ministre et le cabinet que j'ai des obligations. J'ai toutefois une responsabilité inhabituelle que relève à la fois de la tradition et de la loi, soit d'être un défenseur et d'avoir, ce qu'on appelle dans les lois, une obligation fiduciaire à l'égard des autochtones pour veiller à ce qu'ils soient traités le mieux possible, individuellement et collectivement.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, voici le libellé de la motion à l'étude aujourd'hui:

Que la Chambre blâme le gouvernement de l'attitude confuse et manipulatrice avec laquelle il aborde les questions indiennes et autochtones au Canada, favorisant ainsi l'incertitude, la méfiance, le cynisme et la violence parmi les peuples autochtones...

La motion fait ensuite état de trois exemples de méthodes confuses et manipulatrices. Il est question de la conférence des premiers ministres en avril. Puis il est question du document que nous appelons tous «The Buffalo Jump of the 1980s», qui a fait l'objet d'une fuite. Troisièmement, on traite des cas où le ministre dit quelque chose que bon nombre de députés de notre parti approuvent, mais que semblent contredire d'autres membres du gouvernement.

En ce qui concerne la conférence des premiers ministres, qui a eu lieu en avril, après avoir bien commencé, elle s'est soldée par un échec. Il faut l'admettre. Les documents déposés par le premier ministre (M. Mulroney) et ses déclarations du premier jour étaient valables. En effet, je les ai comparés aux documents qui ont été déposés par l'ancien premier ministre lors de la conférence précédente sur les autochtones et ils étaient très semblables. Ces documents n'étaient pas parfaits, mais c'était toutefois une base de discussion. Les peuples autochtones du Canada ont estimé qu'ils pourraient déjà servir de point de départ en vue d'approfondir la question. Toutefois, pendant la conférence, les provinces qui ne comprenaient pas les droits des autochtones et l'autonomie politique des Indiens ont attaqué les propositions du premier ministre et du gouvernement. Ces provinces ont refusé de céder. Le gouvernement a fini par se rendre à leurs exigences.

J'ai suivi toute la conférence et j'ai vu ce qui s'y est passé. Entre les séances, au lieu d'insister auprès des provinces qui hésitaient à accepter ces dispositions, le gouvernement a fait pression sur les groupes d'autochtones pour qu'ils acceptent une version édulcorée des propositions concernant l'autonomie politique. Les provinces puissantes et riches qui disposent de nombreuses ressources se sont donc dressées contre les principaux groupes autochtones du pays, qui n'ont pas beaucoup de ressources, mais qui font de leur mieux pour s'en tirer. Au lieu de prendre parti pour les autochtones et de chercher à convaincre les provinces, le premier ministre s'est plié à leur volonté et a essayé de convaincre les associations autochtones d'accepter ce que souhaitaient les provinces, dans le but d'établir un consensus pour que la conférence soit un succès et que le premier ministre et le gouvernement fassent bonne impression. Il a eu tort, à mon avis. Il a opté pour le plus facile et non le plus juste. Cette conférence s'est révélée un fiasco. Elle n'a pas abouti à un consensus et elle n'a pas fini dans l'esprit de bonne entente dans lequel elle avait débuté.